

AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

Préserver les liens grâce au voyage



Vous résidez en Guyane et vous souhaitez
vous rendre dans l'Hexagone.

AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

LE DISPOSITIF

Piloté par LADOM et financé par l'État, ce dispositif vise à préserver les liens familiaux entre les Ultramarins et à promouvoir les relations culturelles et économiques entre l'outre-mer et l'Hexagone.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes domiciliées en Guyane. Il n'y a aucune limite d'âge. L'aide à la continuité territoriale est attribuée sous conditions de ressources, à titre individuel aux personnes éligibles. Un dossier en ligne devra être constitué pour chaque voyageur (enfant y compris, à partir de l'âge de 2 ans).

MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE

300 €

BON DE CONTINUITÉ

La participation de LADOM représente environ 40 % du prix moyen d'achat d'un billet d'avion depuis la Guyane vers l'Hexagone. L'aide est accordée aux personnes dont le quotient familial du foyer de rattachement est inférieur ou égal à **11 991 euros**.



Chaque année, près de **20 000** résidents d'outre-mer bénéficient de cette aide.

L'ACTION DE LADOM



Elle se caractérise par l'attribution, d'un bon de réduction (appelé bon de continuité) valable sur un billet d'avion aller / retour en classe économique, au départ de la Guyane et à destination de l'Hexagone. Ce bon de réduction est à présenter auprès d'une compagnie aérienne ou d'une agence de voyage partenaire de LADOM et viendra en déduction du prix du billet d'avion aller / retour.

UN BÉNÉFICIAIRE TÉMOIGNE

Ayant vécu en métropole pendant plusieurs années, j'y ai gardé une certaine attache mais surtout un besoin d'y retourner dès que cela est possible pour retrouver ceux qui me sont chers. J'ai fait appel à LADOM dans le cadre du financement de mon billet d'avion ainsi que celui de ma fille. Cette aide est la bienvenue car le prix du billet est souvent un frein pour partir.

Christelle, 37 ans



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un délai de carence de 3 années pleines sera observé entre deux demandes. Par exemple, si vous avez bénéficié de ce dispositif en 2021, vous ne pourrez pas en bénéficier avant 2024.
- Le financement d'un même déplacement ne peut être cumulé avec une autre aide individuelle publique.
- Sauf exception, vous ne pouvez pas bénéficier de plusieurs aides de LADOM sur une même année civile. En cas de doute, rapprochez-vous de votre unité territoriale LADOM.

NOUVEAUTÉ 2021

DES PARTICULARITÉS EN FAVEUR DE 3 PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Depuis le 1^{er} juillet 2021, en plus des autres résidents de la Guyane, 3 catégories de public bénéficient d'un dispositif exclusif :



Les jeunes espoirs sportifs, pourront recourir **4 fois/an** à l'aide à la continuité territoriale.



Les artistes et les acteurs culturels **2 fois/an** à l'aide à la continuité territoriale.



Les doctorants et post doctorants, **1 fois/an** à l'aide à la continuité territoriale.

▶ Ces 3 publics en particulier, pourront également recourir, au cours d'une même année civile, à l'ensemble des dispositifs de mobilité de LADOM.

LES PIÈCES À RÉUNIR AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE :



- Carte nationale d'identité / passeport en cours de validité et titre de séjour / visa pour les personnes de nationalité étrangère.
- Dernier avis d'imposition disponible.
- Livret de famille ou extrait de naissance, pour les personnes rattachées à un foyer fiscal.
- Justificatif de domicile inférieur à 3 mois.
- Attestation de non sollicitation d'une aide publique portant sur le même déplacement.



DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE EN LIGNE



Aucune demande papier n'est acceptée.

1 | CONNECTION

Connectez-vous sur **ladom.fr** afin d'ouvrir un espace personnel.

2 | CRÉATION DU DOSSIER

Constituez votre dossier en renseignant rigoureusement tous les champs obligatoires et en insérant toutes les pièces obligatoires (format PDF uniquement).

3 | FINALISATION

Assurez-vous que votre dossier est complet et finalisez votre demande en cliquant sur :



SOUMETTRE MA DEMANDE

4



VALIDATION

Dès validation de votre demande, récupérez votre bon de continuité directement sur votre espace personnel puis, présentez-le auprès d'une compagnie aérienne ou d'une agence de voyage partenaire de LADOM lors de l'achat de votre billet d'avion.



05 94 39 00 52

Rendez-vous sur **ladom.fr**
pour y déposer votre demande.